



# VILLE DE BLÉRÉ

## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trente mai, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bléré, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel LABARONNE – Maire.

**Etaient présents :** M. LABARONNE Daniel, M. CHANTELOUP Lionel, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude, Mme BAGAS Emmanuelle, M. BOUVIER Jean-Pierre, M. GOETGHELUCK Patrick, M. ROUX Didier, Mme ROY Marie-Laure, Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. FIALEIX Christophe, M. NEBEL Fabien, M. RAUZY Bruno, M. BRUNO Lionel, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme MAUDUIT Anne, M. RAFEL Jean-Serge, Mme MARTIN Christiane, M. DUTARDRE Roger, M. GONZALEZ Franck, Mme DUFRAISSE Sylvie, Mme PIERROT Sabrina

**Absents excusés :** Mme PAPIN Gisèle (pouvoir à M. BOUVIER Jean-Pierre), Mme CAPPELLE Françoise (pouvoir à M. CHANTELOUP Lionel), Mme BOUQUET Micheline, Mme CURASSIER-LAURIER Nathalie, Mme LAINE Isabelle (pouvoir à Mme DALAUDIER Nicole), M. LIMAS Mathieu (pouvoir à M. GONZALEZ Franck)

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.  
M. Jean-Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

#### INVITATION EN DEBUT DE SEANCE

M. le Maire a invité M. Pierre JAUNAY, responsable de la section locale de l'association Prévention Routière.

M. JAUNAY présente les actions de son association : animations dans les établissements scolaires et universitaires, dans les entreprises ou lors de manifestations ponctuelles organisées dans les communes (forum des seniors à La Croix en Touraine par exemple).

Les membres de l'association interviennent sur la sécurité routière, l'entretien des véhicules mais aussi sur les risques de l'alcool et de la drogue au volant.

#### PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE – conseil municipal du 26 avril 2016

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation.

## **1. AFFAIRES FINANCIERES**

### **1.1. BUDGET PRINCIPAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Cette décision modificative permet notamment :

- d'inscrire les subventions qui viennent d'être notifiées ;
- d'ajuster les crédits concernant les amortissements : certains biens de faible valeur (< à 750 €) ne sont pas amortis mais la trésorerie demande de régulariser les écritures comptables en les amortissant sur 1 an.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune.** Voir le document en dernière page du compte-rendu.

### **1.2. BUDGET 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Une décision modificative doit être votée pour régulariser les crédits ouverts et permettre de passer les écritures comptables liées aux amortissements des biens.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 du budget du service assainissement.** Voir le document en dernière page du compte-rendu.

### **1.3. CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

M. le trésorier a transmis un état des créances irrécouvrables sur la période 2009-2015.

Les débiteurs concernés ont subi une procédure de surendettement ou une procédure de liquidation judiciaire et les créances exposées ci-dessous n'ont pas pu être payées.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non valeur les créances suivantes :**

<b>Année</b>	<b>Débiteur</b>	<b>Objet de la créance</b>	<b>Montant</b>
2011	VENISE PIZZA	Redevance terrasse	58,56 €
2011	EMMA PIZZA	Redevance commerce ambulant	153,72 €
2013	VENISE PIZZA	Redevance terrasse	61,20 €
2014	non communiqué	Restauration scolaire nov-déc 2013	54,40 €
2014	non communiqué	Restauration scolaire janv-avril 2014	99,20 €
<b>Total des créances irrécouvrables</b>			<b>427,08 €</b>

## **1.4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

• **Centre socio-culturel** : M. le Maire et Mme PAPIN ont rencontré les représentants de l'association. Ils proposent au conseil municipal de voter une subvention de 66 000 €, à utiliser conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens qui sera signée avec l'association. Les membres de la commission culture-vie associative ont validé cette proposition.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention) :**

- **décide de verser une subvention de fonctionnement de 66 000 € à l'association ;**
- **valide les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens associée à la subvention ;**
- **autorise M. le Maire à signer cette convention.**

• **Association des conciliateurs d'Indre-et-Loire :**

Une demande de subvention a été transmise au mois de janvier mais la commission culture-vie associative n'avait pas retenu ce dossier. Les membres de l'exécutif ont ensuite rencontré le conciliateur de justice qui tient une permanence en mairie chaque semaine, et la demande de subvention a été ré-étudiée : une subvention de 100 € est proposée, validée par les membres de la commission.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte de verser une subvention à l'association ;**
- **valide le montant proposé, soit 100 €.**

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS – MISE A JOUR**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs, comme évoqué lors de la précédente séance. En effet, il y a beaucoup de postes ouverts mais vacants dans ce tableau, et ces postes ne seront pas pourvus dans un futur proche.

C'est pourquoi M. le Maire propose au conseil municipal de statuer sur un tableau qui correspond à la stricte réalité des postes ouverts et pourvus. Par la suite, le conseil sera systématiquement sollicité pour une création de poste, en cas de recrutement ou d'avancement de grade.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de supprimer :**

- **2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ;**
- **2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **2 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe ;**
- **7 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **1 poste de brigadier ;**

- **approuve le tableau des effectifs modifié comme présenté ci-après.**

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	EFFECTIFS		DONT TEMPS NON COMPLET	
			POURVUS	VACANTS	NB POSTES	TEMPS TRAVAIL
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>						
directeur général des services	A	1	1	0		
attaché principal	A	1	0	1		
rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0		
rédacteur	B	1	1	0		
adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0		
adjoint administratif 1ère classe	C	2	2	0		
adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	0		
<b>TOTAL</b>			<b>8</b>			
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>						
technicien principal 1ère classe	B	1	1	0		
agent maîtrise principal	C	1	1	0		
adjoint technique principal 1ère classe	C	0	0	0		
adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0		
adjoint technique 1ère classe	C	2	2	0		
adjoint technique 2ème classe	C	17	17	0	1	28 / 35 <sup>ème</sup>
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	23 / 35 <sup>ème</sup>
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	13 / 35 <sup>ème</sup>
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	12 / 35 <sup>ème</sup>
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>			
<b>SECTEUR ANIMATION</b>						
adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	0	1	32 / 35 <sup>ème</sup>
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>			
<b>SECTEUR SOCIAL</b>						
ATSEM 1ère classe	C	1	1	0		
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>			
<b>SECTEUR POLICE</b>						
brigadier chef principal	C	1	1	0		
gardien	C	1	1	0		
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>			
			<b>37</b>			

## **2.2. CREATION D'UN POSTE D'AGENT NON TITULAIRE – SERVICES ADMINISTRATIFS**

Les services de la ville ont accueilli une stagiaire en contrôle de gestion pendant 2 mois. Elle a notamment travaillé sur la serre municipale et sur la gestion des stocks au sein des services techniques.

M. le Maire propose au conseil municipal de recruter cette stagiaire pendant 1 mois pour lui permettre de poursuivre son action sur la gestion des stocks et de mettre en œuvre ses propositions, afin de réaliser des économies sur les achats de fournitures.

Pour cela, il est nécessaire de créer un poste d'agent non titulaire, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions suivantes :

- durée : 1 mois (juin)
- temps complet (35h / semaine)
- grade : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- rémunération : échelle 3 – échelon 1

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte de créer un poste d'agent non titulaire, pour accroissement temporaire d'activité ;**
- **valide les conditions proposées ci-dessus pour la création de ce poste.**

## **3. AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **3.1. VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE AU LIEU-DIT BOIS GAULPIED**

Un Blérois a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle communale située au lieu-dit *Le Bois Gaulpied*, cadastrée section ZW n°24, d'une superficie de 7 326 m<sup>2</sup>.

Ce terrain avait été cédé à la commune pour l'euro symbolique en 2013, dans le cadre d'une succession. La parcelle de bois est située en zone Np et en zone "*espace boisé classé*" du Plan Local d'Urbanisme et elle a été estimée à la somme de 1 250 € par le service des Domaines (avis du 6 avril 2016).

Les membres de la commission immobilière ont émis un avis favorable sur cette cession, au prix de 1 250 €. Le terrain sera vendu en l'état.

Par courrier en date du 2 mai 2016, l'intéressé a validé la proposition financière.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte la vente de cette parcelle ;**
- **valide le prix de vente proposé, soit 1 250 € ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.**

### **3.2. SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE PRIVEE – RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

Dans le cadre des travaux à venir pour la mise en accessibilité du bâtiment de l'office de tourisme, situé 8 rue Jean-Jacques Rousseau, une servitude de passage en terrain privé est nécessaire pour permettre au public d'accéder au futur ascenseur.

La ville de Bléré étant propriétaire du bâtiment, il lui appartient d'entreprendre les démarches ; la communauté de communes de Bléré Val de Cher (compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des offices de tourisme) ne peut se substituer au propriétaire pour obtenir la servitude.

La propriétaire de la parcelle concernée (cadastrée section AC n° 544) a donné son accord de principe pour la création d'un droit de passage sur une partie de sa parcelle au profit de la ville de Bléré.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte la création d'une servitude de passage en terrain privé au profit de la ville ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.**

### **3.3. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SITUEE A L'ANGLE DE LA ROUTE DE TOURS ET DE LA RUE DU FOUR A CHAUX**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du carrefour situé à l'angle de la route de Tours et de la rue du Four à Chaux, la ville de Bléré a fait intervenir, à ses frais en 2006, un géomètre pour l'établissement d'un document de division cadastrale, pour l'acquisition d'un pan coupé issu de la parcelle cadastrée section ZH n° 958. Cette acquisition est d'une superficie de 15 centiares sur les 1 504 m<sup>2</sup> que représente la parcelle.

A ce jour, le dossier est resté sans suite : il n'a jamais été acté chez un notaire. Il apparaît nécessaire de finaliser cette transaction.

Il a récemment été proposé aux propriétaires une cession à l'euro symbolique.

Les membres de la commission immobilière ont émis un avis favorable sur cette acquisition.

Par courrier en date du 16 avril 2016, les intéressés ont validé la proposition de la ville.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte l'acquisition de 15 centiares sur la parcelle ZH n° 958 ;**
- **valide le prix d'acquisition proposé, soit l'euro symbolique ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte notarié.**

## **4. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **4.1. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – MODIFICATION**

Le conseil municipal a approuvé le PEDT le 12 mai 2015 (pour la période 2015-2019). Le comité de pilotage du PEDT propose de modifier la durée et les horaires des NAP à l'école maternelle Jeanne Lecourt, sans toucher aux horaires de l'école élémentaire.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modifications du PEDT.**

## 4.2. SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

Le règlement a été approuvé par une délibération du 16 juin 2015 et modifié par une délibération du 19 janvier 2016 (mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures). La commission enfance-jeunesse propose de nouvelles modifications sur les points suivants :

- Mise à jour des horaires de l'école maternelle, conformément au PEDT modifié ;
- Articles 3 et 4 : la date limite de réservation ou d'annulation passe du jeudi au vendredi (ce qui va donner plus de souplesse au dispositif) ;
- Article 6 : pour limiter les absences non justifiées des enfants au restaurant scolaire ou aux accueils du matin et du soir, il est précisé que, en cas de maladie de l'enfant, si les parents ne préviennent pas la responsable du périscolaire avant 9 h, les prestations sont facturées.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les modifications proposées ci-dessus ;
- valide le règlement intérieur qui sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2016.

## 5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ● Décisions et arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal

- décision n° 2016-9 du 18/04/16 : fourniture et mise en œuvre d'une vidéo-protection – attribution du marché à la société HERVE CONSULTANTS – 37300 JOUE LES TOURS.

Désignation	Prix Total en € HT
infrastructures Radios.	57 543,95 €
Caméras	27 342,37 €
PC Police Municipale	11 575,72 €
Prestations infrastructure et caméras	17 652,00 €
<b>TOTAL HT. EN €</b>	<b>114 114,04</b>
<b>Service de Maintenance 1ère Année et 2ème année</b>	
Maintenance des points d'accès	3 290,00 €
Maintenance des liaisons radios A-B-C-D	1 410,00 €
Maintenance des points de concentrations	- €
<b>TOTAL H.T. EN € Maintenance</b>	<b>4 700,00</b>

- décision n° 2016-10 du 29/04/16 : le loyer mensuel d'une grange située impasse Charles Bidault est fixé à 40 €.

● **Comptes-rendus des commissions :**

- **commission urbanisme : 27 avril**

Avis sur les permis de construire, avis sur les déclarations préalables, avis sur les certificats d'urbanisme.

- **commission bâtiments : 2 mai**

Programmation des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, point sur les travaux en cours sur les bâtiments communaux.

- **commission enfance-jeunesse : 17 mai**

Informations sur l'organisation du restaurant scolaire, PEDT, règlement intérieur et tarifs du service périscolaire.

- **commission culture et vie associative : 19 mai**

Lancement de « vivez l'été à Bléré », nouvelles propositions de subventions aux associations, réunion pour les plannings d'utilisation des salles de sport, activités des comités de quartiers.

- **commission cadre de vie : 30 mai**

Point sur l'opération « Bléré plage », point sur la gestion du camping municipal, informations diverses sur les projets/travaux en cours de la commission.

● **Commission extra-municipale Bléré ville amie des abeilles et des oiseaux :**

Récolte du miel de printemps : 20 kg

● **CCAS** : conseil d'administration du 19 mai

- Bourse au permis de conduire : demande de subvention au département

- Analyse des besoins sociaux : mise en place d'un observatoire en partenariat avec l'Union Départementale des CCAS

- Plan canicule : lancement, selon la même démarche que l'an dernier.

La séance est levée à 22h45.



## Décision modificative n° 1 - budget principal

Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		Budget	DM	Total	Budget	DM	Total		
<i>Section de fonctionnement</i>									
6811	dotation aux amortissements	167 862,00	7 630,00	175 492,00					
<b>O23</b>	<b>Virement en section d'investissement</b>	1 139 940,00	-7 630,00	1 132 310,00					
			<b>0,00</b>			<b>0,00</b>			
<i>Section d'investissement</i>									
					1 139 940,00	-7 630,00	1 132 310,00	<b>Virt de la section de fonctionnement</b>	<b>O21</b>
					64 000,00	4 136,00	68 136,00	amortissement matériels	28158-01
					23 914,00	1 444,00	25 358,00	amortissement véhicules	28182-01
					14 500,00	880,00	15 380,00	amortissement matériel de bureau	28183-01
					22 800,00	925,00	23 725,00	amortissement mobilier	28184-01
					166,00	245,00	411,00	amortissement matériels divers	28188-01
					145 608,71	-19 800,00	125 808,71	emprunt	1641-01
<i>opération 97 : travaux divers</i>									
					0,00	9 000,00	9 000,00	transfert frais étude / rue Gambetta	2031-822
<i>opération 99 : acquisition de matériels</i>									
					0,00	12 300,00	12 300,00	subvention contrat pays désherbeur thermique	1312-823
					0,00	4 000,00	4 000,00	subvention contrat pays véhicules électriques	1312-820
<i>opération 111 : bibliothèque</i>									
2313-321	travaux + honoraires (façades)	80 576,00	2 500,00	83 076,00					
<i>opération 121 : camping</i>									
					0,00	6 000,00	6 000,00	subvention contrat pays / abris cyclos	1312-95
<i>opération 122 : rue Gambetta</i>									
2315-822	travaux + honoraires + frais d'étude	150 000,00	9 000,00	159 000,00					
			<b>11 500,00</b>			<b>11 500,00</b>			
	<b>Total DM</b>		<b>11 500,00</b>			<b>11 500,00</b>		<b>Total DM</b>	

## Décision modificative n° 1 – budget du service assainissement

Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		Budget	DM	Total	Budget	DM	Total		
<i>Section de fonctionnement</i>									
6811	dotation aux amortissements	212 923,00	2 610,00	215 533,00					
<b>O23</b>	Virement en section d'investissement	47 766,00	-2 610,00	45 156,00					
			0,00			0,00			
<i>Section d'investissement</i>									
Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		Budget	DM	Total	Budget	DM	Total		
					47 766,00	-2 610,00	45 156,00	Virt de la section de fonctionnement	<b>O21</b>
					44 950,00	1 840,00	46 790,00	amortissement installations	28181
					662,00	770,00	1 432,00	amortissement autres matériels	28188
			0,00			0,00			
<b>Total DM</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>			<b>Total DM</b>	